

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absents excusés avec pouvoir : 3

Absents excusés : 3

Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Date d'affichage : 20 septembre 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Patrick ADRIEN.

Léonard PACE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BLANC.

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN.

Jacques PERTEK, Conseiller municipal,

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal,

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

DELIBERATION N° 2023-09/65 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vu la délibération n° 2021-10/56 du conseil municipal du 12 octobre 2021 portant sur la création d'un Conseil Municipal des Jeunes à Valréas ;

Considérant que le premier Conseil Municipal des Jeunes qui a compté 14 jeunes élus au sein des établissements scolaires de Valréas, termine son mandat en octobre 2023 ;

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 27/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20230926-DEL_2023_09

Considérant que le bilan de ce premier Conseil Municipal des Jeunes est une réussite tant au niveau des projets menés durant ces 2 années que de l'implication des jeunes élus dans la vie collective de la commune et de leurs nombreuses représentations lors des cérémonies officielles ;

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser de nouvelles élections en octobre 2023 afin de poursuivre ce projet ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes pour permettre :

- d'assurer une meilleure représentativité des établissements scolaires de la ville,
- de revoir le nombre de réunions tenues durant l'année ;

Ainsi, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes se composera de 21 conseillers municipaux titulaires répartis comme suit :

- Ecoles primaires : 7,
- Collèges : 9,
- Lycées : 5 ;

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunira une fois par mois hors vacances scolaires.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Christiane MERY, Adjointe déléguée à l'Enfance-Jeunesse, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes dont un exemplaire est joint à la présente délibération, permettant de porter le nombre de candidats à 21 et de prendre en compte le nombre de réunions annuelles ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

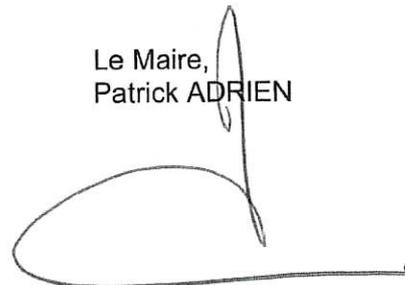
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Christiane MERY
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 27 SEP. 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 28 SEP. 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20230926-DEL_2023_09